



Mieux vaut prévenir Déneigement à domicile pour les seniors !

Même si personne ne sait si l'hiver sera rude ou pas, il vaut mieux prévenir et se préparer. Pour les seniors et les personnes qui éprouvent des difficultés à se mobiliser, l'obligation de déneigement du trottoir « devant chez soi » constitue une vraie difficulté. Le CPAS propose, depuis deux ans, un nouveau service de déneigement à domicile. Celui-ci s'adresse essentiellement aux personnes en perte d'autonomie ou isolée et peut être obtenu sur inscription auprès des services du CPAS. Après acceptation, une équipe du CPAS de Genappe interviendra automatiquement pour effectuer le déneigement en cas de précipitations hivernales. Une participation modeste sera demandée en fonction du nombre d'interventions et de la durée de celles-ci pour le trottoir de chaque propriété. Vous êtes intéressés ? Prenez contact sans tarder avec le CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 Genappe par téléphone au 067.64.54.50, par mail cpas@genappe-cpas.be, ou en vous rendant aux permanences de 9h à 12h le lundi, le mercredi ou le vendredi.

Tous les renseignements complémentaires au sujet de ce communiqué peut être obtenu auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, vincent.girboux@genappe.be